

IMMOBILIER – TERROIR DE BLÉCOURT  
ALIÉNATION DE LA PARCELLE ZC 39  
AU PROFIT DE MONSIEUR BASSELET LAURENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-052

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 3 mai 2023.

Nombre de membres en  
exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

**Présents :**

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD.

**Excusés :**

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Brigitte BRACQ, Monsieur Alain DELEVALLEE.

**Procurations :**

Mme Sylvie LABADENS à Mme Dominique CARDON.

**Secrétaire de séance :** Blandine LASSERON.

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Blécourt :

- De la parcelle de terre cadastrée ZC 39 de 1h 74a 00ca sis Lieu-dit Section des Moulins (59268).

Cultivée par Monsieur BASSELET Laurent domicilié, 53 Bis Rue de Lannoy à Paillencourt (59295).

Monsieur BASSELET Laurent souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- 11 500.00€ soit 6 609.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZC 39 de 1h 74a 00ca sur le terroir de Blécourt.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Accepte la vente à Monsieur BASSELET Laurent de la parcelle :**
  - **ZC 39 de 1h 74a 00ca sur le terroir de Blécourt au prix total de 11 500.00€ (onze mille cinq cent euros).**
- **Décide que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur.**
- **Dit que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.**
- **Autorise Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer, au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le : **30 MAI 2023**  
Et publication ou notification du : **30 MAI 2023**

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WART

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WART



**Publié le :** 05 Juin 2023 à 09:39